

Ecole Jean Carcy, Héricy
Rne0770165I
Procès-Verbal du Conseil d'Ecole du lundi 4 mars 2024

Le Conseil d'Ecole débute à 18 heures. Mme Julie Méric est désignée comme secrétaire de séance. M. Gauthier, directeur, préside la réunion.

Présents :

Directeur : M. Laurent Gauthier,

Enseignants : Mmes Corinne Liatard, Pascale Verjus, Julie Méric et M. Grégoire Claude,

Parents d'élèves : Mmes Virginie Lafitte, Elodie Le Meur et MM. David Coutisson, Lysian Lahalle, Olivier Tourdes,

M. Yannick Torrès, Maire d'Héricy.

Absentes excusées : Mme Sabah Cariou, I.E.N, Mme Pascaline Coppé Conseillère municipale chargée des affaires scolaires, Mme Cécile Amaré, Mme July Barreau enseignantes.

1. Sécurité :

a) L'exercice Alerte intrusion :

Pour rappel il s'est déroulé le 7 décembre 2023 de 14 h à 14h15. Tous les élèves étaient prévenus. Le scénario était l'intrusion d'un groupe de personnes menaçantes dans l'école. Il s'agissait pour les élèves de se cacher suite à l'alerte donnée.

Parents et élèves étaient prévenus.

Ont été conviés à cet exercice des représentants de la mairie et de l'ALPEH

- M. Elédo brigadier chef (Police Nationale de Fontainebleau)
- M. Couillaux et M. Huon (Mairie)
- Mme Le Meur et M. Lahalle (ALPEH)

A l'issue de l'exercice une réunion s'est tenue et a permis de dégager les points positifs et négatifs de l'exercice.

Synthèse/ Bilan de cet exercice : 2 comptes rendus de M. Huon et de l'ALPEH.

Points positifs

Très bonne implication des élèves et des enseignants. Bon fonctionnement des systèmes d'alerte (Flash). Bonne organisation interne pour diffuser l'alerte.

Améliorations/ Points faibles

Au niveau matériel :

- La porte entre la salle informatique et la classe CM2 qui sert de refuge pour les CM2 ne possède pas de verrou intérieur. M. Torrès indique qu'un verrou va être posé.
- Un jour existe entre les portes de la classe 8 à l'étage. Les intrus ont vu sur une classe du premier étage par l'interstice entre les portes. M. Torrès indique qu'un joint pourra être fixé entre les deux battants de porte.
- Les classes de CP sont encore visibles depuis l'extérieur malgré l'occultation existante. Il s'agirait d'occulter convenablement les fenêtres des classes de CP.
- La porte donnant sur la cour (bâtiment mairie) pourrait être équipée d'un ferme-porte et d'une barre anti-panique sécurisante.

Tous ces travaux permettraient d'améliorer la sécurité. Quelques remarques ont été également faites aux enseignants notamment sur le comptage des élèves et le respect strict de se cacher.

b) Les registres :

Une école doit avoir en sa possession un certain nombre de registres : le PPMS, le registre de soins, le registre d'appel, le registre de Santé Sécurité au Travail (RSST), le registre de signalement d'un Danger Grave et Imminent (RDGI) et le registre de sécurité. M. Gauthier remercie la mairie pour le retour du registre de sécurité qui est désormais dans une boîte murale fermée à clefs.

DUER : document unique d'évaluation des risques. Ce document est inexistant à l'école Jean Carcy. C'est un dossier obligatoire qui recense l'ensemble des risques qui peuvent se présenter dans une école. Un groupe de travail pouvant être constitué de représentants de la mairie et de parents d'élèves est associé aux enseignants. Il s'agit de faire une visite des différents locaux et lieux de vie qui permettra d'inventorier les risques éventuels de notre école et, le cas échéant, de proposer des améliorations. Il ne nécessite pas de compétences particulières pour y participer, il s'agit d'évaluer avec bon sens.

Cette visite se fera le mercredi 6 mars à 8h30. Mesdames Méric et Amaré seront présentes. Des membres de l'ALPEH (MM. Tourdes et Amacher) seront présents.

DTA : dossier technique amiante. Ce dossier comporte la localisation précise des matériaux et produits qui pourront donner lieu à une signalisation spécifique ainsi que les consignes générales de sécurité à l'égard de ces matériaux et produits. Il est à demander à la collectivité territoriale, propriétaire des bâtiments.

Le DTA (dossier technique amiante) est un rapport qui explique la localisation des MPCA (matériaux ou produits contenant de l'amiante) et leur état de dégradation dans les parties communes d'immeubles collectifs d'habitation ou de tertiaire, ainsi que dans tous les locaux à usage professionnel. Ce document est obligatoire et doit être régulièrement mis à jour. Le but du DTA est de rendre accessible cette information aux occupants et personnes chargées d'effectuer des travaux afin de les protéger. La législation française rend ce dossier obligatoire pour tout propriétaire de bâtiments construits avant 1997. Le DTA doit être tenu à disposition des occupants, des employeurs, des représentants du personnel et des médecins du travail et communiqué sur demande à toute personne appelée à organiser ou à effectuer des travaux, ainsi qu'aux services de l'État. Le DTA est un document évolutif qui doit être régulièrement remis à jour pour intégrer l'appréciation de l'état de dégradation des matériaux contenant de l'amiante

2. Vie de l'école :

a) Projets NEFLE : les dernières nouvelles prises auprès de la DAGF datent de jeudi 29 février.

- le projet « jeux mathématiques » est en passe d'aboutir puisque les devis correspondant à ce projet ont été réactualisés. Pour information, il y avait 4 devis : 2 concernaient des achats de jeux, 1 concernait une formation en ludo-pédagogie que l'équipe enseignante a suivi, et le dernier les concours Koala/Kangourou auquel nous ne participerons pas car le financement a été trop tardif. D'après M. Bureau, chef de division à la DAGF, les crédits devraient être débloqués très prochainement.

- le projet « ENI/tableaux numériques » : les nouvelles sont moins bonnes puisque le projet n'a toujours pas été validé par la commission académique. M. Guillaume (e-run de la circonscription Seine et Loing) a donné une réponse très sceptique, confirmée par M. Bureau (DAGF) qui a expliqué que les critères de validation avaient changé, signifiant que les projets ne correspondaient pas aux attentes ; les achats de matériel seraient limités.

Le projet ne semblant pas pouvoir aboutir, la mairie va envisager d'y remédier.

b) Étude : l'étude est une étude surveillée. Les élèves goûtent pendant une petite demi-heure ensuite, ils effectuent leurs devoirs sous le contrôle des enseignants.

Pour la période d'hiver, le goûter se fait au chaud dans le couloir côté nouveau bâtiment.

Madame Verjus fait un point sur les effectifs et l'organisation.

Le lundi : 15 élèves environ et un enseignant

Le mardi : 23-28 élèves environ et deux enseignants

Le jeudi : environ 23-28 élèves et deux enseignants

Pour répondre à la question de bancs sous le préau, soulevée par l'ALPEH, il est à remarquer que des bancs sont déjà installés dans la cour de récréation et qu'ils sont peu utilisés par les élèves les jours de beau temps.

Il faut noter la bonne communication et coordination avec le périscolaire.

Les enseignants ne pensent pas continuer à effectuer les études l'an prochain ce qui équivaldrait à l'arrêt de l'étude pour l'école, sauf participation des deux nouveaux enseignants l'an prochain.

c) Anglais : un décloisonnement a été amorcé entre les classes de CP/CE1 et CM2 (Mme Verjus et M. Gauthier). Durant la semaine de décharge de M. Gauthier, une co-intervention a pu avoir lieu en classe. Mme Verjus a ensuite continué l'enseignement de l'anglais dans sa classe.

Par ailleurs, l'équipe enseignante envisage d'établir une progression sur les 2 cycles prochainement et de mutualiser les pratiques.

d) Piscine : les séances se sont déroulées très positivement.

Pour rappel, les séances sont dites « massées » sur 2 semaines.

Les élèves de CP, CE1, pratiquent l'aisance aquatique ; les élèves du cycle 3 plus spécifiquement l'apprentissage de la natation.

Un test appelé ASNS (Attestation du Savoir Nager en Sécurité) est passé par les élèves en fin de cycle 2, puis un autre en fin de CM2.

Les parents des élèves de Ce2 qui n'ont pas obtenu le test ont été avertis qu'il n'y a pas de piscine au CM1 et que le niveau exigé au CM2 est plus exigeant.

Toutes les classes sont allées à la piscine sauf les CP de Mme Liatard qui iront du 22 avril au 3 mai. Les CM1 ne vont pas à la piscine (décision de circonscription).

e) Médiathèque : des créneaux ont été demandés par les enseignants l'an passé. Il s'agirait de pouvoir accéder à la bibliothèque / médiathèque pour permettre des changements de livres, sans intervention de la bibliothécaire. La mairie nous suggère de voir avec la bibliothécaire.

M. Torrès indique que l'équipe enseignante peut prendre contact avec la bibliothécaire pour organiser des visites.

f) Actions sorties et projets de classe menés :

- CP/CP-CE1 : animation gratuite sur les animaux de la forêt (FDC 77).

- CP/CP-CE1 : 2 rencontres avec les élèves de GS de l'école maternelle.

- CE1-CE2 /CE2 : rencontres interclasses Hockey + résolution de problèmes mathématiques.

- CE1-CE2 /CE2 : animation gratuite réalisée par le Smictom sur le thème du compostage

- CE2 : préparation de la correspondance scolaire.

- CM1 : participation au concours Scrabble / rencontre à distance avec l'auteur autour d'un livre « Le mystère du Chateaudour ».

- CM1/CM2 : entraînement pour le concours Irem Paris Nord.

- CM2 : animation gratuite réalisée par le Smictom sur le thème du tri des déchets et du gaspillage alimentaire.

CM2 : intervention gratuite SNCF sur la prévention ferroviaire.

- Toutes classes : Journée Franco-Allemande : réalisation d'une exposition et apprentissage d'un chant commun en allemand. Nous remercions la mairie de nous avoir prêté les grilles.

La mairie invite l'école à participer à la commémoration qui aura lieu mardi 18 juin 2024. A cette occasion, les élèves pourraient chanter la Marseillaise et un chant en allemand précédemment déjà appris.

f) Actions, sorties et projets de classe à venir :

- festival du 7ème art (toutes classes) : CP et CP/CE1 : Katak le brave béluga (25 mars)

CE1/CE2 : Le géant de fer CM1/CM2 : (25 mars) : De toutes nos forces (22 mars)

2 bus sont financés par la communauté de commune (la maternelle nous cédant le sien), un bus reste à la charge de la coopérative,

- sorties scolaires (toutes classes) :

CP et CP/CE1 : auberge Ganne Barbizon (16 mai)

CE1-CE2 - CE2 : musée de la Préhistoire à Nemours + pique-nique (14 mars)

CM1/CM2 : auberge Ganne Barbizon (23 mai)

- concours Maths Irem dans le cadre de la semaine des mathématiques CM1/CM2 : 21 mars-
organisation du cross (toutes classes)

- correspondance scolaire CE2 : venue des élèves de l'école des Grands Jardins du Châtelet-en-Brie
- passage du permis Internet avec intervention du brigadier de police M. Elédo : 16 mai
- Aquathlon CM2
- Permis piéton demandé pour les CE2-CM1.

Les dates de visite de l'infirmière n'ont pas été encore fixées. Thèmes :

CP Hygiène de vie (dormir, s'alimenter, faire du sport...)

CE1 Les dents

CE2 Le danger des écrans

CM1 La puberté

CM2 Éducation à la sexualité

-Nous allons contacter Mme Bray pour une intervention sur le Handicap.

A noter que la peinture qui doit orner le pont à l'entrée d'Héricy a été choisie par les élèves de l'école Jean Carcy.

g) Règles et goûter en récréation :

Rappel du règlement intérieur :

« Les bonbons, sucettes et gommes à mâcher sont interdits. Pas de collation aux récréations (sauf fruits, gourdes de compotes ou de desserts lactés). Les goûters seront uniquement autorisés à la récréation de l'étude. Pour les anniversaires, pas de gâteaux maison (traçabilité obligatoire des ingrédients). »

Pour les jeux, il y a eu une interdiction du jeu de l'épervier pour protéger les élèves les plus jeunes de l'école.

h) Fête de fin d'année :

M. Gauthier souhaite avoir quelques précisions sur l'attente et l'organisation d'une possible fête de fin d'année à l'école.

Quelles sont les attentes et les implications de chacun, enseignants ou parents. S'agit-il d'organiser une kermesse ? Un spectacle ?

Les parents d'élèves, sans idée préconçue sur les modalités, sont prêts à aider si besoin.

Suite à une réflexion au préalable, l'équipe enseignante souhaiterait organiser une présentation de chants ou autres prestations scéniques et profiter de l'installation de l'estrade le vendredi 14 juin.

L'idée est que chaque classe se produise sur scène et que le final réunisse tous les élèves à travers un ou deux chants communs.

Les parents d'élèves se proposent d'offrir un pot de l'amitié, suivi d'un pique-nique, pour finir cette journée festive.

i) Actions de l'ALPEH :

Deux actions ont été organisées pour l'école.

- Vente de gâteaux à la sortie de l'école avant chaque période de vacances.

Les bénéfices de la vente d'octobre ont été utilisés pour le café des parents (maternelle) et la collation de la journée du sport (élémentaire). Les bénéfices des vacances de février seront remis à la maternelle et ceux d'avril seront remis à l'élémentaire.

- Vente des chocolats de Pâques. L'an prochain, ils seront sans doute reproposés à Noël, la période étant plus propice.

3. Dispositifs d'aide aux élèves.

Point pour présenter aux parents les différents dispositifs proposés aux élèves :

- les APC : les élèves travaillent en petit effectif (de 3 à 5 élèves environ) sur une notion particulière. Renforcement étayage soutien surtout pour les mathématiques et le français. Il s'agit de revoir les notions abordées sous un autre angle, sous forme de jeu notamment. Les APC peuvent aussi donner à d'autres genres de travail proposé (exposé, correspondance)
- les PPRE : le plan particulier pour la réussite des élèves est mis en place à la demande de l'enseignant en accord avec les parents et l'élève ; il s'adresse aux élèves en difficulté et est nécessaire pour un maintien. Ce plan s'étale sur six semaines et traite d'une difficulté particulière.
- les SRN : il s'agit de stage de remise à niveau pendant une semaine de vacances (bloc de 15 heures sur 5 demi-journées). Les élèves sont invités par leur enseignant pour y participer. Le stage ne se déroule pas forcément avec l'enseignant de l'élève ni dans l'école où il y effectue sa scolarité. Réception ce jour de la date du stage : du 8 au 12 avril. La mairie n'est pas en mesure d'accueillir les élèves car des travaux sont en cours.

4. Poursuite de scolarité / Affelnet / Eile

a) Poursuite de scolarité : M. Gauthier détaille le calendrier de la procédure.

5 mars : notification des propositions de passage ou de maintien distribuées aux parents.

26 mars : date limite de réponse.

23 avril : notification de décision

17 mai : recours pour la commission d'appel

26 juin : commission d'appel

b) Affelnet (Affectation des élèves par le Net) :

Pour rappel, les professeurs de section du collège A. Beltrame (EPS, Italien) sont venus présenter le travail spécifique de chaque section.

Le 1^{er} février, une présentation du collège a été proposée pour les parents des futurs 6^{èmes}.

L'affectation des élèves de 6^e se fait à l'aide de l'application informatique AFFELNET (Affectation des élèves par le net). Cet outil permet d'affecter les élèves en fonction du collège correspondant à leur secteur géographique de résidence ou en fonction des demandes de dérogations exprimées par les familles

Tous les élèves entrant en classe de 6^e dans un collège public sont concernés par cette procédure informatique, y compris les élèves bénéficiant d'un enseignement adapté et les élèves entrant dans une formation particulière.

Procédure :

- volet 1 qui permet la vérification des adresses et l'affectation en fonction de la sectorisation.
- volet2 pour les demandes de dérogations, langues choisies
- remise d'une notification par le collège et s'ensuit l'inscription au collège.

c) Eile : (enseignements internationaux de langues étrangères) pour l'année scolaire 2024/2025
Un sondage a été fait auprès des familles pour proposer des cours de Langues vivantes l'an prochain.

4 enseignements de langues ont été proposés. L'enseignement est d'un volume d'1H30 hebdomadaire dans une école du secteur.

Arabe : 3 demandes ; Italien : 20 demandes ; Portugais : 9 demandes ; Turc : aucune demande.

5.Harcèlement

Les enseignants ont été fortement sensibilisés à la cause et au traitement du problème du harcèlement (cause nationale).

Mi-novembre, les élèves de l'école Jean Carcy (du CE2 au CM2) ont répondu à une enquête sur le ressenti visant à évaluer leur bien-être à l'école. Cette enquête a été faite sous couvert d'anonymat.

Il y avait des questions sur les appréhensions avant l'école, à l'école et sur internet.

Le questionnaire était composé de 24 questions auxquelles les élèves pouvaient répondre par : jamais (1) / parfois (2) / souvent (3) ou très souvent (4).

Résultats de réponses 1 et 2 (positives) : 85 % et réponses 3 et 4 : 15 %

Les enseignants font remarquer la difficulté d'analyse des résultats puisque les questionnaires étaient anonymes. On peut également noter la difficulté de lecture des documents pour les élèves, particulièrement au CE2.

A la suite de ce questionnaire, il y a eu un traitement des données au niveau national et une présentation du programme PHARE (Programme de lutte contre le harcèlement à l'école).

Pour prévenir des situations de harcèlement, un protocole doit être mis en place. Ce protocole propose un traitement des situations en entendant les victimes, les témoins et les éventuels harceleurs, le but étant la préoccupation partagée et l'émergence de la réparation. Une demande est faite de rencontrer et de communiquer avec les familles. Le directeur et l'enseignant doivent gérer les situations et peuvent s'appuyer sur une équipe de circonscription.

L'école est labellisée « programme Phare » : elle implique le fait de participer à ce programme et de s'engager dans la procédure de traitement.

6. Effectifs et ouverture de classe

Madame Cariou, IEN, a annoncé le 31 janvier l'ouverture d'une septième classe pour l'école Jean Carcy.

La mairie va faire des travaux pour l'ouverture de cette 7ème classe.

Les effectifs de l'école sont actuellement de 155 élèves. 29 CM2 intégreront la sixième tandis que 31 élèves de Grande Section de l'école maternelle sont attendus l'an prochain.

7. Coopérative : bilan

Présentation des comptes de coopérative : USEP les Hirondelles

M. Gauthier rappelle les démarches administratives entreprises pour le fonctionnement de l'association :

- modification du bureau et enregistrement à la Préfecture.
- modification des signatures pour l'utilisation du compte bancaire à la Banque Postale.
- passage à la consultation en ligne des comptes.

Le solde des comptes est actuellement de 4 955,23 Euros.

Les recettes sont composées des :

- dons des parents pour 2 165 euros
- gain des photographies : 795,25
- dons ALPEH : 518 euros

Les dépenses de l'année scolaire se décomposent comme suit :

- Participation au festival des Briardises : 250 euros
- Financement d'un bus pour le festival du 7ème art : 200 euros
- Places de cinéma pour le festival du 7ème art : 155 x 4 euros = 620 euros

L'équipe enseignante mène une réflexion afin d'utiliser à bon escient l'argent de la coopérative, entre dépenses par classe et dépenses mutuelles pour l'école...

8. Divers

M. Coutisson nous informe qu'en lien avec l'association Histoire et Patrimoine d'Héricy la grande exposition aura lieu en novembre. Thématique : « la grande guerre ».

Les écoles pourront venir à cette exposition en amont.

Par ailleurs, M. Torrès nous propose de faire participer l'école à une récolte de bouchons en plastique afin de remplir une structure en forme de cœur.

Le Conseil d'Ecole se termine à 20h10. M. Torrès propose de venir visualiser les projets pour la classe 6, future salle polyvalente.

Le troisième Conseil d'Ecole se déroulera le mardi 11 juin 2024.

Le directeur de l'école

Handwritten signature consisting of the letters 'L' and 'G' in a cursive style, with a horizontal line drawn below them.

Le secrétaire de séance

Handwritten signature consisting of the letters 'L' and 'H' in a cursive style, with a horizontal line drawn below them.